



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 13 mars 2017, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **2970-2974, boulevard Lapointe** – visant à permettre la construction du plancher du rez-de-chaussée du bâtiment à une hauteur de 2,4 m plutôt qu'à une hauteur de 2 m, et ce, malgré les dispositions de l'article 13 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14 FÉVRIER 2017

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux